

CERTIFICATE OF ADVANCED STUDIES (CAS) HES-SO

CAS en curatelles d'adultes

Module 1 – Volée printemps 2021

Le droit de la protection de l'adulte

*En collaboration avec le Groupe latin de
l'association suisse des curatrices et curateurs
professionnels (GL-ASCP)*

Haute école de travail social
et de la santé Lausanne

Objectifs et buts

Le Certificat en curatelles d'adultes a pour but de permettre à des curateurs et curatrices expérimenté·e·s de se perfectionner professionnellement.

Il est orienté sur la connaissance du droit de la protection de l'adulte, le renforcement de la capacité d'intervention dans les situations juridico-administratives complexes et l'acquisition de nouvelles ressources pour faire face aux situations humainement éprouvantes. Ce certificat permet également aux participant·e·s d'actualiser leurs connaissances du réseau professionnel afin de traiter des situations complexes exigeant des compétences extrêmement variées.

Le Certificat en curatelles d'adultes est composé de trois modules de formation et d'un travail de certification :

- Module 1 - Le droit de la protection de l'adulte
- Module 2 - Protection sociale et économique, conditions de séjour en Suisse
- Module 3 - Travail avec les personnes en situation de grande vulnérabilité et collaboration avec le réseau

Les modules se déroulent de manière séquentielle.

La prochaine volée du du **module 1**, centré sur *Le droit de la protection de l'adulte*, aura lieu au printemps 2021 et poursuivra les objectifs suivants :

- connaître le contexte et l'esprit du droit, et de manière approfondie les différentes mesures contenues dans celui-ci, en les articulant avec les droits fondamentaux des adultes en difficulté ;
- connaître de manière approfondie les règles matérielles et procédurales en matière de représentation et de protection de l'adulte ;
- articuler le droit avec la gestion des mandats, en tenant compte de l'organisation des services officiels et du contexte d'aide contrainte.

Public cible

Le CAS en curatelles d'adultes a été élaboré par la HETSL en collaboration avec le Groupe latin de l'association suisse des curatrices et curateurs professionnels (GL-ASCP) et la HEF-TS.

La formation s'adresse aux **curatrices et curateurs professionnel·le·s** expérimenté·e·s **ayant une pratique en cours** au niveau de la gestion de mandats de curatelles.

Organisation de la formation

Il est possible de participer uniquement au module 1 consacré au droit de protection de l'adulte.

Au terme des 5 jours de formation, les participant·e·s reçoivent une attestation.

Les personnes qui le souhaitent peuvent obtenir 3 crédits ECTS en passant l'examen oral de fin de module.

Conditions d'accès au CAS en curatelles d'adulte

La réussite de l'examen du module 1 est nécessaire pour accéder à l'entier du CAS en curatelles d'adultes, sous réserve du nombre de places disponibles et des conditions d'accès réglementaires à cette formation¹.

Dates prochaine volée du module 1

Module 1 : Le droit de la protection de l'adulte

Session printemps 2021

Responsable du module : Anne-Françoise Pont Chamot

Durée : 5 jours

Crédits : 3 ECTS

Dates : **1er et 2 mars 2021 – 20 et 21 avril 2021 – 3 mai 2021**

Examen de validation du module : **14 et 15 juin 2021** (16 juin après-midi en réserve)

Intervenant·e·s

Les enseignements sont dispensés par des professeur·e·s et maîtres d'enseignement de la HES-SO (domaine Travail social) et des universités. Dans le premier module interviendra principalement Philippe Meier, Professeur ordinaire à l'UNIL, spécialiste du droit de protection de l'adulte.

Lieu et horaire de la formation

Les cours ont lieu dans les locaux de la HETSL, chemin des Abeilles 14, à Lausanne. Les horaires sont de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Inscription

L'inscription se fait au moyen du bulletin d'inscription ci-joint qui est également téléchargeable sur le site internet de la HETSL.

Le délai d'inscription est fixé au : **5 janvier 2021**

Pour ce premier module, le nombre de participant·e·s est limité à 30 par volée.

Conditions financières et désistement

Coût de la formation :

Finance d'inscription : CHF 200.- payables à l'inscription.

Frais de formation pour le module 1 : CHF 1'500.- payables 15 jours avant le premier jour de cours.

L'ouvrage « Meier, Ph. (2016). Le droit de la protection de l'adulte – Articles 360-456 CC. Genève-Zürich-Bâles : Editions Schulthess » est compris dans les frais de formation. Il sera distribué au début de celle-ci.

¹ Pour accéder au CAS HES-SO en curatelles d'adultes, les candidat·e·s doivent notamment être en possession d'un titre d'une haute école ou jugé équivalent.

Les personnes qui ne sont pas titulaires d'un titre d'une haute école peuvent être admises sous certaines conditions.

Les participant·e·s sont personnellement responsables du paiement de leur formation dans les délais indiqués, indépendamment du fait qu'ils·elles reçoivent ou non des subsides.

Article 5 du règlement de la formation

1. Les désistements ou reports doivent être communiqués par courrier recommandé au secrétariat de l'UFC.
2. La formation doit être intégralement payée au plus tard 15 jours avant le premier jour de cours.
3. En cas de désistement :
 - 3.1. la finance d'inscription de CHF 200.- reste acquise quelle que soit la décision d'admission, car votre dossier est traité.
 - 3.2. les frais de formation restent dus selon les modalités suivantes :
 - 3.2.1. Après confirmation d'admission : 20%
 - 3.2.2. Jusqu'à 30 jours avant le début de la formation : 50%
 - 3.2.3. Moins de 30 jours avant le début de la formation : les frais sont intégralement dus
4. En cas d'exclusion de la formation ou d'échec définitif, les frais de formation dus ne sont pas remboursés.
5. Dans le cas d'un imprévu dont la gravité peut être établie (maladie, contexte personnel et/ou social bouleversé), les conditions ci-dessus pourront être adaptées au cas par cas.

Responsable de la formation

Anne-Françoise Pont Chamot, maître d'enseignement HETSL

Inscription et renseignements

L'inscription se fait au moyen du formulaire prévu à cet effet joint à cette plaquette. Il est à envoyer à :

Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HETSL)
Carole de Torrenté, secrétariat de l'Unité de formation continue
Ch. des Abeilles 14
1010 Lausanne
Tél. : + 41 21 651 03 19
E-mail : carole.detorrente@hetsl.ch
www.hetsl.ch/ufc

Délai d'inscription : 5 janvier 2021